

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

L'An deux mille seize

Le Trente Juin, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Juin 2016

**PRESENTS** : FROMENT R., FAUCHER M., PIGNON M., GROLLEAU D., SEGUI H., ROBIN A., MAROUSSIE G., CHARLE L.

**ABSENTS (excusés)** : BOURNEL P., MIUS S., GONIOT C., BOBINEAU P., MASSIOT J., ARCHAMBAUD M.

Secrétaire de séance : Mr PIGNON Michel

Pouvoir de Mme MIUS Sylvie à Mme FAUCHER Marie

Pouvoir de Mr MASSIOT Joel à Mr MAROUSSIE Gérard

Pouvoir de Mr ARCHAMBAUD Monia à Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mr GONIOT Christophe à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mr BOBINEAU Patrice à Mr CHARLÉ Laurent

Pouvoir de Mr BOURNEL Paul à Mme SEGUI Hélène

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 Mai 2016
- Avis sur la pose des Compteurs Linky
- Tarifs Cantine communale et garderie périscolaire, rentrée scolaire 2016/2017
- Convention avec Le Syndicat Mixte pose de repères Submersions Marines
- Participation financière travaux de pieutage
- Complément Tarifs vaisselle de la Salle des Fêtes
- Budget général : Decision modificative Rénovation du Centre Bourg
- Certificats signatures électroniques par le Centre de Gestion
- Proposition nom de la future intercommunalité
- Questions diverses

**Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en supprimant :**

**Decision modificative budget annexe Commerce multi services**

**Et en rajoutant :**

**Decision Stade de Football**

Dernier compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal ,

- Refuse la pose des compteurs Linky sur la commune par 10 voix contre, 4 abstentions
- Vote les tarifs de Tarifs cantine communale et garderie périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2016 :
  - Tarifs des repas :
    - Famille de 1 et 2 enfants : 2.95 €
    - Famille de 3 enfants : 2.70 €
    - Adultes : 5.00 €
  - Tarifs garderie périscolaire :
    - Enfants de moins de 6 ans : 3.00 € de l'heure

1.50 € la demi-heure

- Enfants de plus de 6 ans :
  - Forfait matin : 1.75 €
  - Forfait soir : 2.30 €
  - Forfait journée : 3.35 €
  - Mercredi : 1.60 €

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte Vendée Sèvres Autizes pour la pose de deux repères sur la commune en cas de submersions marines.

Ces repères seraient sur le bâtiment de La Prée Mizotière et sur la Maison Eclusière.

- Accepte la participation financière de la commune aux travaux de pieutage à l'Association des Marais du Petit Poitou à hauteur de 9 445.00 €
- Valide les tarifs proposés en cas de casse pour la vaisselle de la Salle des Fêtes
- accepte la décision modificative sur le budget principal :

Dépense/investissement	article	opération	montant
Rénovation de la Mairie	2313	199	- 3 000.00
Rénovation du Centre Bourg	2313	189	+ 3 000.00
Total			0.00

- Accepte les certificats de signature électronique de Monsieur Le Maire et son premier adjoint et autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats de service avec le Centre Départemental de Gestion « service E- Collectivités ».
- Accepte le nouveau plan d'aménagement de l'ancien terrain de Football, prochainement aménagé en aire de loisirs
- Choisit le nom de la nouvelle intercommunalité : « Sud Vendée Littoral »

#### **Questions diverses :**

##### **Ecole Publique :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'effectif se maintient pour la prochaine rentrée scolaire, 98 élèves sont actuellement inscrits. Une étude est actuellement en cours sur la possibilité de faire une classe à l'étage, mais il faut avant tout demander l'avis au (SDIS) Service d'Incendie et de Secours.

Les temps d'activités périscolaires seront plus diversifiés cette année, il a été tenu compte des remarques faites par les parents.

- Monsieur Le Maire donne lecture aux membres présents d'un courrier de Monsieur MONNIER Loïc : ce dernier loue la Salle des Fêtes le 9 Juillet. A cette occasion, il demande l'autorisation de stationner des campings cars sur le parking du Brault. Accord à l'unanimité des membres présents.
- Remerciement de Monsieur OUVARD Jean lors du décès de son épouse
- La pose des radars pédagogiques aura lieu à partir du 20 Juillet.
- Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin va faire une petite vidéo retraçant l'historique de la Communauté de Communes, il a donc été demandé à chaque commune, de lister les sites à visiter. Après discussion, le Conseil Municipal décide de présenter : les Ecluse des 5 Abbés, les Gîtes de Pêche, l'Eglise, les venelles et toutes les décorations et figurines effectuées par notre agent technique, Mr LIGONNIERE Paul. Mr MAROUSSIE Gérard, Madame SGUI Hélène et Mr GONIOT Christophe accompagneront les personnes en charge du dossier.
- La parole est donnée à Monsieur MAROUSSIE Gérard, Président de la Commission Communale des Fêtes :

- Monsieur MAROUSSIE nous explique que tous les ans, il nous est proposé d'organiser la Journée du Patrimoine au mois de septembre. Que fait-on cette année ? l'idée est donnée d'organiser une promenade aux Ecluses des 5 Abbés, suivie de la visite de L'Eglise, pour changer un peu. La question va être posée à Mr PONSARD Yves, en ce qui concerne la visite de l'Eglise, puis une décision sera prise.
- Monsieur MAROUSSIE rappelle à l'assemblée que Madame BARRIER Isabelle, artiste peintre, a fait don d'un tableau à la commune. Ce tableau sera exposé dans la salle du Conseil Municipal. Une petite réception sera donnée à cette occasion fin septembre, en présence des Conseillers Municipaux. Monsieur LIGONNIERE Dominique, qui a légué un ancien casque de sapeurs-pompiers à la Commune y sera associé.
- Organisation du 14 Juillet : Cette année la Fête aura lieu à Puyravault au Square de La Forge. Une réunion de préparation s'est déroulée le 29 Juin à Puyravault en présence de Madame Le Maire , des membres de son Conseil Municipal et des membres de la Commission Communale des Fêtes de Ste Radegonde.  
Comme l'année passée, les festivités débiteront à 17 heures par des jeux pour les enfants, à 19 heures, l'apéritif sera servi, puis il y aura un « moules frites » gratuit. La soirée se terminera par la retraite aux flambeaux.  
Tous les conseillers et employés municipaux sont concernés pour l'organisation.

**Levée de séance 22 h 30**